



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 18 NOV. 2024
ID : 057-245700695-20241112-D2024_139_SI-AR

DECISION 2024-139

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les articles L. 2194-1 2° et L. 2194-1 6° du Code de la Commande Publique,

Vu le marché n° 2229FRIM notifié le 4 juillet 2022, concernant l'extension de la maison de l'enfance multi-accueil – les frimousses à Volmerange-Les-Mines, lot n° 4 : Menuiserie extérieure – serrurerie, passé entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la société GUENEBAUT FRERES à 57100 THIONVILLE et conclu pour un montant de 40 217,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 présenté par la société GUENEBAUT FRERES pour acter la réalisation de prestations supplémentaires et l'augmentation du montant initial du marché,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant de 3,25 % en plus-value, soit pour un montant de 1 304,20 € H.T., est accepté à la date du 12 novembre 2024, ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 1 à la somme de 41 521,20 € H.T. soit 49 825,44 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 novembre 2024

Le Président
Michel PAQUET

Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le

18 NOV. 2024